Royaume-Uni : le ministre des finances annonce la fin du régime des “non-domiciliés”, créé pour faciliter l’immigration fiscale des fortunes étrangères qui n’étaient taxées que sur leurs revenus locaux. Sa suppression était une des promesses du Brexit

06/03/2024 à 16h10



Chancellor announces non-domiciled tax regime breaks to be abolished and replaced with new scheme

Jeremy Hunt says the move will make the system "fairer and competitive"

Follow live https://t.co/wdp3gL00mQ pic.twitter.com/Wkomq2ioDZ

— BBC Politics (@BBCPolitics) March 6, 2024

> *En résumé les expats qui s'installent au UK ont la possibilité d'opter pour le statut de non-domiciled, qui leur permet de ne payer des impôts que sur les revenus de source britannique. S'ils ont des revenus à l'étranger et qu'ils ne ramènent pas ce revenu au UK, ils paient 0…*
>
> *— Ze Bigoudi (@zebodag) March 6, 2024*

29/09/2016

Le 23 juin, les citoyens britanniques se sont prononcés sur le Brexit et ont décidé de la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne.
Indépendamment des impacts juridiques qu'aura cette décision sur le statut des citoyens français résidant au Royaume Uni, ces derniers s'inquiètent de la réforme annoncée du statut des « Non Domiciled », ou « Non Dom ». Ce statut, créé pour faciliter l'immigration fiscale des fortunes étrangères, a permis pendant des années aux ressortissants non anglais de n'être taxés que sur leurs revenus locaux.

Village justice